

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0461**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Requalification de l'avenue de la Paix et de la place de la Mairie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD)

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 3 novembre 2014**Décision n° B-2014-0461**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Requalification de l'avenue de la Paix et de la place de la Mairie - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD)**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent dossier concerne l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour la requalification de l'avenue de la Paix et de la place de la Mairie à Saint Germain au Mont d'Or.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique Développer la métropole des savoirs - Réaliser de grands projets structurants - Renforcer les centres urbains.

Par délibération n° 2012-2690 du 9 janvier 2012, le Conseil de communauté a voté l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour un montant total de 235 000 € TTC, pour les études techniques préalables et de conception ainsi que les régularisations foncières pour la requalification de l'avenue de la Paix et de la place de la Mairie (ex-place du 11 novembre 1918),

Par délibération n° 2013-3911 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement en entretien de voirie sur les opérations n° 0P09O2680 et n° 2P09O2680 pour un montant de 1 843 000 € TTC au budget principal en dépenses et 102 000 € HT au budget annexe de l'assainissement en dépenses.

Par décision n°B-2013-4805 du 9 décembre 2013, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux de voirie et réseaux divers pour la requalification de l'avenue de la Paix et de la Place de la Mairie.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-645 le 19 février 2014 à l'entreprise Eurovia Lyon pour un montant de 785 328,86 € HT, soit 942 394,63 € TTC.

Compte tenu des ajustements de quantités réalisées sur les autres postes des chapitres, les plus ou moins values liées aux prix nouveaux sont les suivantes :

- chapitre 1 - Généralités : - 2 797,92 € HT,
- chapitre 2 - Travaux préparatoires : + 18 946,60 € HT,
- chapitre 3 - Terrassements - Formes et fondations : + 12 473,66 € HT,
- chapitre 4 - Bordures, pavés et caniveaux : +6 221,57 € HT,
- chapitre 5 - Maçonnerie, GC et travaux annexes : + 11 725,19 € HT,
- chapitre 6 - Revêtements bitumineux : - 4 671,21 € HT,
- chapitre 7 - Revêtements sablés et bétons architecturés : + 2 333 € HT,
- chapitre 8 - Signalisation horizontale : - 820,00 € HT,
- chapitre 9 - Mobilier urbain : - 4 890,00 € HT.

Des aléas de chantier rencontrés pendant la période de réalisation des travaux conduisent à présenter un avenant. Il est motivé principalement par des travaux supplémentaires indispensables à la bonne réalisation des travaux (sondages complémentaires liés à un réseau de gaz, mise en place de ballast, etc.), l'ajustement des quantités de terrain, une adaptation du système de collecte des eaux (mise en œuvre d'un réseau séparatif eaux pluviales).

Cet avenant n° 1 d'un montant de 38 520,89 € HT, soit 46 225,07 € TTC porterait le montant total du marché à 823 849,75 € HT, soit 988 619,70 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,91 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2013-645 conclu avec l'entreprise Eurovia Lyon pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour la requalification de l'avenue de la Paix et de la place de la Mairie à Saint Germain au Mont d'Or. Cet avenant, d'un montant de 38 520,89 € HT, soit 46 225,07 € TTC porte le montant total du marché à 823 849,75 € HT, soit 988 619,70 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale - P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2680, le 27 mai 2013 pour un montant de 1 843 000 € TTC au budget principal en dépenses et 102 000 € HT au budget annexe de l'assainissement en dépenses sur l'opération n° 2P09O2680.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.